Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 4 mai 2020 à 19 h 30, **par vidéoconférence**, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

Le secrétaire-trésorier et directeur général M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2020-05-001 **Ouverture de l'Assemblée régulière**

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyée par Mme Micheline Lebel:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mikaëlle Rolland:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2020-05-003 **Rapport de l'inspecteur pour le mois de mars et avril 2020**

Rapport de mars reporté.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois d'avril 2020;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

D'adopter le rapport des permis émis du mois d'avril 2020, tel que présenté ;

Adoptée à l'unanimité

2020-05-004 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril dernier a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Guy Chamberland:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2020, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

POINTS CORRIGÉS

2020-05-005 **Décision concernant les demandes de dérogation mineure :**

2020-05-005.001 **Demande de dérogation mineure du 88, rue Bouthillier (# lot 4 565 026)**

CONSIDÉRANT que la résidence située sur le lot 4 565 026 est implanté avec une marge latérale droite de 1,82 mètre et latérale gauche de 1,01 mètre. Le règlement de zonage exige une marge latérale minimale de 2 mètres. Le bâtiment déroge ainsi de 18 centimètres du côté droit, et de 99 centimètres du côté gauche;

CONSIDÉRANT que la remise située sur le lot 4 565 026 est localisée à 0,15 mètre de la limite latérale droite. Le règlement de zonage exige une marge minimale de 1 mètre, soit une dérogation de 85 centimètres;

CONSIDÉRANT que le garage isolé localisé sur le lot 4 566 691 est implanté à une marge avant de 7,67 mètres, dérogeant de 33 centimètres au règlement de zonage exigeant une marge avant minimale de 8 mètres;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont **favorables** à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Mikaëlle Rolland:

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-005-002 **Demande de dérogations mineure du 273, 21e avenue (lot 4 565 354)**

CONSIDÉRANT que la façade du lot projeté # 4 565 354 partie B aura un frontage de 17,66 mètres. Le règlement de lotissement exige une façade minimale de 18 mètres. La demande déroge donc de 34 centimètres au règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont **favorables** à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Mikaëlle Rolland:

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-005.003 Demande de dérogation mineure du **142, 22e avenue (lot 4 565 278)**

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #401, article 4.11, alinéa A point 7 exige une distance de 3 mètres entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que la construction sur le lot # 4 565 278, d'un garage résidentiel isolé, à une distance de 2 mètres de la résidence et déroge donc de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont **favorables** à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Frédéric Bélisle:

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-006 **Règlement sur la garde et le contrôle des chiens.**

Point reporté à une réunion de travail ultérieure

2020-05-007 **Délais de reconstruction en zone inondable.**

Jean Guy Brochu, du Domaine Pourki, demande une prolongation des délais de reconstruction du 1641 Place Lafrance, (lot 4 564 789), d'un an (délais de 2 ans au total)

CONSIDÉRANT que selon la règlementation actuelle, la reconstruction d'un immeuble doit s'effectuer dans l'année suivant sa démolition;

CONSIDÉRANT les circonstances inhabituelles dans le dossier (délais de transaction, nouveau propriétaire, demande d'annexion de terrains);

CONSIDÉRANT les délais nécessaires plus longs pour les plans d'ingénieur pour une construction dans une zone 0-2 ans;

Il est proposé par M. Jacques Lavallee, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'accorder un délai d'un an additionnel pour un total de 2 ans les délais demandés.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-008 **Proposition d'achat par un citoyen d'un terrain de la municipalité sur la 54e avenue.**

CONSIDÉRANT que Mme Virginie Govaerts a manifesté son intérêt pour l'achat du lot 4 564 632 sur la 54e avenue, propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le dit terrain est en zone inondable 0-2 ans et qu'aucune construction n'y est possible;

CONSIDÉRANT que le terrain pourrait être utilisé par la municipalité afin d'y installer un parc avec modules ou un bassin de surpression pour l'eau potable;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline lebel :

De mandater l'évaluation du lot 4 564 632 afin d'en connaitre sa juste valeur marchande.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-009 **Disponibilité de compost mature;**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois bénéficie de quantités de compost gratuitement;

CONSIDÉRANT que le transport du compost coute autour de 250$ chaque voyage;

CONSIDÉRANT que les citoyens apprécient ce service;

CONSIDÉRANT que des propriétaires d'entreprise de Sabrevois ont manifesté le désir de s'en procurer de grosses quantités;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel :

D'autoriser un 5ième voyage de compost pour les citoyens.

De permettre aux commerçants de la municipalité, pour leur production locale seulement, 1 voyage par année, à leur frais et en échange d'une contribution de 100$ au Centre d'Entraide d'Henryville.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-010 **Travaux de voirie 2020**

CONSIDÉRANT les offres de service reçues pour les travaux de municipalité de différents entrepreneurs;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette :

De donner à contrat le Colmatage des fissures dans l'asphalte et le lignage et traçage des rues.

De mandater les employés de la voirie au nivelage des rues.

De mandater les employés de la voirie à l'entretien et l'aménagement des parcs et terrains municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-11 **Emploi étudiant, programme ressources humaine, Services Canada**

CONSIDÉRANT que Service Canada n'a pas encore accordé les subventions salariales;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Santé Publique n'a pas encore statué sur l'ouvertures des camps de jour, bibliothèques et musées;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Mikaëlle Rolland :

De maintenir notre offre habituelle, sous réserve que les postes ouvrent.

D'engager une personne supplémentaire pour le camp de jour.

D'engager seulement 1 au lieu de 2 étudiants aux travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-012 **Prêt inter municipal de la déchiqueteuse à branches;**

CONSIDÉRANT que la Municipalité permet aux municipalité avoisinantes l'utilisation sans frais de sa déchiqueteuse à branches à des fins municipales;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette:

De charger aux autres municipalités un frais de locations équivalent à la moitié des frais chargés dans un centre de location.

De facturer, s'il y a lieu, de possibles bris.

D'offrir le service de déchiquetage gratuitement aux citoyens de la municipalité et ce sur demande.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-013 **Dépenses du mois de mai 2020 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de mai 2020 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Yvan Bessette, appuyé par M. Guy Chamberland:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de mai 2020 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-014	Correspondance
2020-05-015	Varia
2020-05-016	Période de questions
2020-05-017	Fermeture ou ajournement de l'Assemblée

Il est proposé par M. Guy Chamberland:

La fermeture de l'Assemblée à 21:45

Jacques Lavallée, maire

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier et directeur général